

Mairie de Nervieux

Département de la Loire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille six, le six octobre,

Le Conseil Municipal de la Commune de NERVIEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques GUILLERMET, Maire.

Date de la convocation : 26 Septembre 2006

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents : 7... Votants : 10... Pour : 10 ... Contre : 0 ...

ETAIENT PRESENTS : Mr Jacques GUILLERMET, Mme Andrée BRUEL, Mr André VACHERON, Mr Jean-Luc DURRIS, Mr Jean-François BONNE, Mme Jocelyne DURIS, Mr Emmanuel FELIX,

Absents : Mr Camille BOURDELIN, Mme Séverine BRUN, Mr Jean Paul MERLE, Mr Serge TAMAIN

(Procurations : Serge TAMAIN à Jacques GUILLERMET, Séverine BRUN à Jean-Luc DURRIS)

OBJET : PROJET PARKING ECOLE-MAIRIE- EGLISE

Monsieur le Maire donne connaissance à l'ensemble du Conseil Municipal du jugement du Tribunal Administratif de Lyon ; jugement rendu le 28/09/2006.

Le Conseil Municipal :

- ✓ Prend acte de la décision du Tribunal Administratif de Lyon confirmant la validité de la déclaration d'utilité publique du projet et annulant l'arrêté de cessibilité suite à une erreur sur les parcelles concernées,
- ✓ Sollicite Monsieur le Préfet de la Loire pour la prise d'un nouvel arrêté de cessibilité permettant la réalisation du projet.

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS

Fait à Nervieux, le 06 Octobre 2006

Le Maire,



REÇU LE
11 OCT. 2006

SOUS-PRÉFECTURE DE MONTBRISON

Tél 04 77 28 12 09 – Fax 04 77 27 26 52 – Code Postal : 42510

Adresse mail : commune.de.nervieux@wanadoo.fr